



Règles d'usage des plateformes numériques 2020-2021 pour les élèves du CO

À L'ATTENTION DES ÉLÈVES

Depuis l'apparition du Covid-19, l'usage des plateformes numériques au service de la continuité de l'enseignement et de l'évaluation est devenu une réalité. Quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire, le recours à ces outils, parce qu'il participe à l'éducation numérique, perdurera dans le cadre scolaire.

Cela nécessite le respect de quelques règles, certaines valables dans tous les cas, d'autres spécifiques à l'usage des plateformes numériques en cas d'absence.

En tant qu'élève, il est important de s'y conformer afin de pouvoir bénéficier du meilleur enseignement possible.

Dans tous les cas :

Je m'engage à

- prendre soin du matériel mis à ma disposition ou prêté par l'école ;
- respecter les consignes des enseignant·e·s ;
- respecter le droit d'auteur en citant les sources des documents que j'utilise et en ne diffusant pas de copies pirates de documents protégés. Les ressources pédagogiques du DIP ou de la CIIP (fiches pédagogiques, sons, vidéos...) mises à disposition par les enseignant·e·s dans le contexte exceptionnel de crise ne doivent être diffusées sous aucun prétexte en dehors du périmètre de la classe.
- signaler à mes enseignant·e·s tout contenu inapproprié auquel j'aurais accédé accidentellement.

Je ne dois pas

- publier ni diffuser des propos ou des documents (textes, photos, vidéos et sons) :
 - grossiers, diffamatoires, calomnieux, injurieux ou dénigrant sur qui que ce soit ;
 - de propagande politique, religieuse ou raciale ;
 - pornographiques, incitant à la violence, ou faisant l'apologie des drogues, de l'alcool ou de crimes ;
- diffuser :
 - des informations personnelles (nom de famille, téléphone, adresse de messagerie, données concernant la santé, la sphère intime, etc.) sur moi-même, mes camarades ou toute autre personne ;
 - des films ou des photos sans avoir l'autorisation des personnes identifiables sur ceux-ci, en particulier des enseignant·e·s et/ou d'autres élèves.
 - effacer ou modifier les documents réalisés par mes camarades et les enseignant·e·s sans leur autorisation ;
 - divulguer mes mots de passe à autrui, ni m'approprier ceux des autres.

Dans mon établissement scolaire

- J'utilise les outils et services informatiques mis à ma disposition uniquement à des fins pédagogiques et non pour télécharger des logiciels, des vidéos, des musiques pour un usage privé.

En dehors de mon établissement scolaire, notamment lors d'un cours en visioconférence

- Je me connecte à l'avance pour avoir le temps de résoudre d'éventuelles difficultés techniques. Mon matériel scolaire et informatique est prêt avant le début du cours ;
- Je garde la caméra allumée, sauf si mon enseignant·e me demande de l'éteindre ;
- Je garde par défaut le micro désactivé. Je l'active uniquement lorsque mon enseignant·e le demande. J'annonce mon prénom en prenant la parole ;
- Je porte une tenue adaptée au contexte scolaire ;
- Je me place dans un environnement avec un arrière-plan neutre, afin de ne pas dévoiler d'informations personnelles à mon sujet. Je peux aussi utiliser les fonctionnalités des applications permettant de flouter ou cacher l'arrière-plan ;
- Je suis le cours, en principe, seul·e (pas avec des membres de ma famille ou toute autre personne).
- Je respecte l'interdiction d'enregistrer, de filmer, de faire des captures d'écran ou de photographier les cours dispensés en visioconférence, ainsi que d'en diffuser le contenu (vidéo, images ou enregistrements audio) sous quelque forme que ce soit, sur n'importe quel support et à qui que ce soit.
- Je ne quitte pas la visioconférence sans l'accord de mon enseignant.

Aide complémentaire

En cas de doutes sur l'utilisation d'un outil ou d'un service informatique et sur les comportements à adopter, je peux m'adresser à mes enseignant·e·s.

Je peux également consulter des pages d'explications :

- *Ma vie numérique* (<https://edu.ge.ch/gr/vienumerique>),
- Les pages 22 à 26 du [carnet de l'élève](#),
- *Dessine-moi une prévention sur Internet au secondaire !* (<https://edu.ge.ch/gr/prevwebes2>),
- Toutes les applications de l'École en ligne (<https://edu.ge.ch/gr/appseel>).

Je suis responsable

J'ai conscience que des contrôles peuvent être effectués et, qu'en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, des sanctions à mon encontre pourront être prises, conformément au cadre réglementaire en vigueur au DIP.

À L'ATTENTION DU/DE LA RÉPONDANT·E LÉGAL·E DE L'ÉLÈVE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les enseignant·e·s, en accord avec la conférence intercantonale de l'instruction publique et le département de l'instruction publique, mettent à disposition de votre enfant, via les plateformes numériques officielles, de nombreux documents pédagogiques pour lui offrir un enseignement adéquat et lui permettre de poursuivre sa formation même à distance.

De plus, dans la situation où votre enfant est absent·e, il ou elle peut lui être proposé de suivre des cours donnés en présentiel via l'outil de visioconférence *Meet* (eduge.ch). Certaines leçons peuvent aussi être mises à disposition des élèves sous forme de vidéos dans *Classroom*.

Le visionnement des cours donnés en visioconférence est limité au cercle restreint des personnes dûment autorisées (élèves, personnel des établissements concernés et responsables informatiques).

Cette nouvelle forme d'enseignement induit de nouveaux risques et donc de nouvelles responsabilités. Il est donc important que votre enfant comprenne ces enjeux et les prenne au sérieux.

Moyens de contrôle

L'institution met en place, et dans le respect de la sphère privée des élèves, tous les moyens de contrôle, qu'elle juge nécessaires (conformément à l'article 107 de la loi sur l'instruction publique - LIP – C 1 10).

Conséquences en cas de non-respect de ces dispositions

En cas de non-respect des présentes règles d'usage, une intervention pédagogique et/ou une sanction disciplinaire peuvent être prononcées conformément à l'article 118 de la loi sur l'instruction publique (LIP – C 1 10) et à ses règlements d'application.

Par ailleurs, si le cadre légal est enfreint – notamment en ce qui concerne la protection de la personnalité –, l'élève et son/sa répondant·e légal·e s'exposent à des sanctions pénales et civiles.

En particulier, il est interdit aux élèves d'enregistrer, de filmer, de faire des captures d'écran ou de photographier les cours dispensés en visioconférence, ainsi que d'en diffuser le contenu (vidéo, images ou enregistrements audio) sous quelque forme que ce soit, sur n'importe quel support et à qui que ce soit.



Ce coupon, dûment signé et daté, est à remettre à l'enseignant·e

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du contenu des *Règles d'usage des plateformes numériques 2020-2021* pour les élèves du CO.

Nom et prénom de l'élève :

Date : **Signature :**

Nom et prénom du/de la répondant·e légal·e :

Date : **Signature :**